

DOCUMENTS— <i>Suite.</i>	ORDONNÉS.	PRÉ- SENTÉS.
368. <i>Thames, rivière</i> :—Copie de tous rapports des ingénieurs employés au relevé hydrographique de la rivière Thames au village de London-Ouest. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 148.</i>)	Par ordre 299	457
369. <i>Traités commerciaux</i> :—Correspondance, etc., touchant la négociation de traités, conventions ou arrangements commerciaux dans lesquels le Canada est intéressé.	Adresse 40	—
<i>Travaux publics :</i>		
370. Rapport du ministre des travaux publics pour l'exercice 1882-83. (<i>Document No 9.</i>)	Par ordre de S. E.	20
371. Etat donnant les noms de toutes personnes employées dans le département des travaux publics à titre de surnuméraires ou copistes dont les salaires sont ou ont été débités au compte de travaux particuliers depuis 1881. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 149.</i>)	Par ordre 58	458
372. Etat indiquant les personnes employées dans aucuns des départements pendant les années fiscales 1873-74, 1874-75, 1877 à 1879, et depuis le 1er juillet 1880, dont le salaire a été débité au compte des diverses entreprises publiques dans lesquelles elles ont été employées. (<i>Non imprimé.</i>) (<i>Document No 149.</i>)	Par ordre 15 mars 1883	458
373. <i>Université-Laval</i> :—Correspondance au sujet de la question de l'Université-Laval de Québec. (<i>Non imprimé, 414.</i>) (<i>Document No 122.</i>)	—	Sénat
<i>Vice-Amirauté, cours de :</i>		
374. Relevé des sommes d'argent payées à titre d'émoluments au juge, au greffier et à l'huissier de la cour de vice-amirauté à Québec, Halifax, et Saint-Jean ; aussi état indiquant le nombre de plaintes produites et de causes instruites devant les dites cours, depuis le 1er juillet 1867. (<i>Imprimé pour être distribué seulement, 56.</i>) (<i>Document No 26.</i>)	Adresse 30 avril 1883	28
375. Dépêches du gouvernement impérial au sujet des Cours de vice-amirauté en Canada. (<i>Non imprimé, 412.</i>) (<i>Document No 26a.</i>)	Adresse 40	320
376. Volume du Recensement du Canada, 1880-81. (<i>Document vol. a.</i>)	Par ordre de S. E.	347